



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°8

Page 1 sur 6

## Réunion du 16 décembre 2024

**Président** : M. BOUQUET Jérôme

**Présents** : : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI Jamel.  
Mrs BARIS Jean François.

**En Visio** : M. REPENTIN Eric.

**Invitée** : Mme BARROT Pierrette.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

### FORFAITS

**SD3 – (amende 40 €) :**

Poule B – CHANIER/S/LES GONDS 1 - match n° 28702977 du 30/11/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

**SD4 – (amende 40 €) :**

Poule A – NORD 17 FC 2 - match n° 28703368 du 30/11/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

Poule B – BREUIL MAGNÉ FC 1 - match n° 28703509 du 07/12/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

Poule D – AVIRON BOUTONNAIS 2 - match n° 28703772 du 07/12/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

Poule E – LEOVILLE 1 - match n° 28716658 du 08/12/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

**VÉTÉRANS – (amende 30 €) :**

Poule B – CHANIER/S/LES GONDS 2 - match n° 28704946 du 29/11/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

**CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :**

Poule B – SEMUSSACAISE JS 3 - match n° 29625090 du 29/11/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

Poule C – CHANIER/S AS 3 - match n° 29625213 du 29/11/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

**CHALLENGE CHARENTE MARITIME – (amende 35 €) :**

ST SAVINIEN 1 – match n° 30025887 du 15/12/2024

NIEUL SUR MER ASM 3 – match n° 30025892 du 14/12/2024

**CHALLENGE DES RÉSERVES – (amende 35 €) :**

BOUTONNAIS AVIRON 2 – match n° 30025865 du 15/12/2024

**U12-U13 – (amende 20 €) :**

Poule K D4 – ENT RETAUD CHERMIGNAC 1 – match n° 28956970 du 12/10/2024 (1<sup>er</sup> forfait)

**CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U14-U15 – (amende 35 €) :**

PERIGNY FC 2 – match n° 30043377 du 14/12/2024

CAP AUNIS ASPTT FC 2 – match n° 30043379 du 14/12/2024



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°8

Page 2 sur 6

## FORFAITS GÉNÉRAUX

U16-U17 – (amende 26 €) :  
JONZAC ST GERMAIN FC 2

## NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 28935783 du 23/11/2024 en U12-U13 Poule H D3 SAUJON US 1 – TREFLE SP REAUX 1 :  
Feuille de match non informatisée.  
Amende de 40 € au Club de SAUJON US.

## PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 30025865 du 15/12/2024 en CHALLENGE DES RÉSERVES ST PALAIS SPORT FOOT 3 – BOUTONNAIS AVIRON 2 :  
Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club de BOUTONNAIS AVIRON.

## FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

VETERANS – (amende 40 €) :  
ROCHEFORT FC 4.

U12-U13 – (amende 20 €) :  
SAUJON US 1.

U12-U13 F A8– (amende 20 €) :  
SAINTES FOOTBALL ES 1.

U11 – (amende 20 €) :  
GJ FOOTBALEURS EN CŒUR DE SAINTONGE (X2) – AS CHAN IERS – GROUPEMENT DE JEUNES SAINTONGE ESTUAIRE – FC RETHAIS (X2) – ST PALAIS SPORT FOOTBALL – FC NORD 17 (X2) – ENT SOUBISE PORT DES BARQUES – AVIRON BOUTONNAIS – ENT.ST SORNIN NIEULLE/SEUDRE-LE GUA A.DES ANCIENS DE L’A.M. LALEU LA PALLICE.

## MODIFICATIONS DATES ET HEURES

D4 – (amende 12 €) :  
DRAGONS VERTS FCBVT 1.

CRITERIUM A8 U14-U17 F A8 – (amende 12 €) :  
CHARENTE OCÉAN GF 21.

## MATCH NON JOUÉ

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du courrier du 11/12/2024 de Monsieur Mohamed HADIR (Arbitre) pour le match n° 28703641 en D4 POULE C ST PALAIS SPORT FOOT 3 BREUILLET AS 2, match non joué car terrain impraticable.

La Commission des Championnats Coupes et Challenge décide de reporter le match le samedi 11/01/2025 à 20 heures.

Les frais kilométriques de 81 € de Monsieur Mohamed HADIR (Arbitre de la rencontre) et de 30 € de Monsieur Marc CHARAMON (délégué) seront payés par le Club de ST PALAIS.



### DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

**Match n° 28703741 du 09/11/2024 en D4 POULE D AVIRON BOUTONNAIS 2 – AVENIR DE MATHA 3 :**

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°5 du 03/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat obtenu sur le terrain (2-1) en faveur du Club d'AVENIR DE MATHA.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

**Match n° 28703194 du 10/11/2024 en D3 POULE D ES SAINTES FOOTBALL 2 – US MEURSAC 1 :**

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°6 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-2) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

**Match n° 28703759 du 24/11/2024 en D4 POULE D BRAMERIT ES 2 – NÉRÉ AS 1 :**

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°6 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-2) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

**Match n° 28863650 du 08/12/2024 en D3 POULE C SEUDRE OCÉAN FC 2 – SEMUSSAC 1 :**

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°6 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



### Match n° 28863634 du 10/11/2024 en D3 POULE C SOUBISE PORT DES BARQUES 1 – SEUDRE OCÉAN FC 2 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°6 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux

### DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

#### Match n° 28697869 du 24/11/2024 en D1 COZES AS 2 - MARENAISE US 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°17 du 04/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission de discipline inflige à l'équipe de **COZES AS 2**, par révocation du sursis, 3 matchs à huis clos, à domicile, plus 2 matchs avec sursis, en championnat et en coupe, à partir du lundi 23 décembre 2024.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

#### Match n° 28703632 du 01/12/2024 en D4 POULE C ST JUST LUZAC 1 – ST PORCHAIRE CORME ROYAL 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°18 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission de discipline retient, au vu des rapports reçus, des propos blessants durant la rencontre de la part des spectateurs locaux. La commission inflige un match à huis clos au Club de **ST JUST LUZAC**, à partir du 23 décembre 2024.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

#### Match n° 28702973 du 01/12/2024 en D3 POULE B MATHA AVENIR 2 – BRAMERIT ES 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°18 du 11/12/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Suite à la réception de tous les rapports, et en particulier de celui de l'arbitre central, la Commission de discipline inflige un match à huis clos au Club de **MATHA AVENIR**, à compter du 23 décembre 2024, pour propos injurieux des supporters du Club recevant envers une spectatrice.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°8

Page 5 sur 6

## COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance du mail du 01/12/2024 de Monsieur JP SORIGNET et du mail du 03/12/2024 de Monsieur ENZO SANTIAGO.  
Suite à une erreur administrative, le DISTRICT réglera les frais kilométriques de 51,30 € de Monsieur Enzo SANTIAGO arbitre de la rencontre n° 28703109 en D3 POULE C du 01/12/2024 SOUBISE PORT DES BARQUES 1 - ILE D'OLÉRON FOOTBALL 2.

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance du mail du 08/12/2024 de Monsieur Jordan RICHÉ (correspondant du Club de FC RETHAIS) et du mail du 09/12/2024 de Monsieur Jérôme GRELIER (Président de Club de E.H.V.S)  
Match n° 28702982 en D3 Poule B RETHAIS FC 2 - VALS DE SAINTONGE EH 1  
La Commission des Championnats Coupes et Challenge décide de reporter le match à une date ultérieure.

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance des mails du 09/12/2024 de Madame Agnès VIENNE (correspondante du Club de ROCHEFORT FC)  
Match n° 28703506 en D4 Poule B BOISSEUIL 17 STADE 2 - ROCHEFORT FC 3  
La Commission des Championnats Coupes et Challenge décide de reporter le match à une date ultérieure.

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance du mail du 09/12/2024 de Monsieur Ludovic PIREAULT (Arbitre)  
Match n° 28703506 en D4 Poule B BOISSEUIL 17 STADE 2 - ROCHEFORT FC 3  
Les frais kilométriques de 26,10 € de Monsieur Ludovic PIREAULT (Arbitre de la rencontre) seront payés par le Club de ROCHEFORT FC.

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance du mail du 16/12/2024 de Monsieur Stéphane MILLIEROUX (Arbitre)  
Match n° 30025865 en CHALLENGE DES RÉSERVES ST PALAIS SPORT FOOT 3 - BOUTONNAIS AVIRON 2  
Les frais kilométriques de 85,50 € de Monsieur Stéphane MILLIEROUX (Arbitre de la rencontre) seront payés par le Club de BOUTONNAIS AVIRON.

La commission des Championnats Coupes et Challenges\_a pris connaissance des mails du 16/12/2024 de Monsieur Benjamin DARMON (correspondant du Club de ES LA ROCHELLE) et de Monsieur Laurent RABAUD (Président du Club de A.S CABARIOT)  
La Commission des Championnats Coupes et Challenge décide de reporter le match à une date ultérieure.

## COUPES ET CHALLENGES

Les tirages des **COUPES et CHALLENGES** se sont déroulés en présence de Mme Pierrette BARROT.

En **COUPE ARISTIDE METAYER**, le Club de **COZES** sera exempt pour ce TOUR.

La **COUPE DES VÉTÉRANS** : en cas d'égalité, le règlement du championnat s'appliquera.

Ayant peu de matchs en retard en championnat, la Commission demande au comité, la possibilité d'avancer au 18/19 janvier 2025 les matchs du tour 4 du CHALLENGE CHARENTE MARITIME et du CHALLENGE DES RÉSERVES afin de libérer une date sur le calendrier au mois de mars.



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°8

Page 6 sur 6

**La prochaine réunion aura lieu le lundi 20 janvier 2025 à 17h45**

**Le Président,  
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,  
Catherine DELORT**